

**OFFRE UNILATERALE DE VENTE
ET AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE**

PREAMBULE :

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans, sur la commune de Vitrolles, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans le réaménagement de l'entrée Nord de la zone depuis la RD113, en vue de limiter les retenues de véhicules sur la Route Départementale et, ainsi, améliorer l'accessibilité de la zone.

Le programme de travaux prévoit notamment :

- La mise à 2 voies de la bretelle d'accès depuis la RD113 sur le giratoire situé au carrefour de la rue Victor Gélou et du boulevard de l'Europe,
- La création d'une seconde voie sur les 90 premiers mètres du boulevard de l'Europe, permettant ainsi une meilleure fluidité de la circulation aux abords de l'accès à la parcelle CI103,
- L'adaptation de l'anneau du giratoire,
- L'aménagement de cheminements piétons et de bandes cyclables,
- L'intégration des voies bus,
- La réfection complète de l'éclairage public,
- La création de nouveaux avaloirs et leur raccordement sur le réseau d'assainissement pluvial,
- La réalisation d'aménagements paysagers ponctuels sur les espaces résiduels.

Par ailleurs, sur le même secteur, la Métropole doit réaliser, dans le cadre de son Plan de Mobilité Métropolitain, la mise en place de sa ligne de Bus à Haut Niveau de Service « ZEN A » jusqu'au Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon à Vitrolles. Ce projet nécessite un certain nombre d'aménagements sur le boulevard de l'Europe, notamment la réalisation d'une station supplémentaire au droit de la parcelle CI0103, la réalisation d'un mur d'une longueur d'environ 19m sur une hauteur d'environ 1m50 à l'angle de la rue de Rome et du bvd de l'Europe à Vitrolles et la réalisation d'une attente pluviale dont le dimensionnement sera confirmé ultérieurement.

Enfin, pour compléter la réhabilitation de ce secteur, il est prévu de réaliser un cheminement piétons et cycles le long de l'avenue de Rome jusqu'au Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon.

Pour réaménager l'ensemble de ce secteur, il est nécessaire de procéder à des acquisitions foncières le long du boulevard de l'Europe, ainsi qu'aux abords des deux carrefours giratoires. La présente prise de possession anticipée et d'occupation temporaire est établie dans l'attente de la signature de l'acte notarié.

OFFRE UNILATERALE DE VENTE ET AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE (PPA)

Nous soussignés Monsieur **Emmanuel OGIER**, Directeur National Immobilier, et Monsieur **Guillaume CALCOEN**, Co-Gérant de la société LIDL, SNC au capital de 458.000.000 d'euros inscrite au RCS de CRÉTEIL sous le n° SIREN 343 262 622, dont le Siège Social est sis 72-92 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94150), donnons par la présente tous pouvoirs à Monsieur **Pascal PICAZO**, Directeur Régional et Monsieur **Bruno MARECCHIA**, Responsable immobilier pour intervenir en qualité de signataire.

Propriétaire de la parcelle située à Vitrolles 13127, 12 boulevard de l'Europe, lieu-dit figurant au

cadastre de ladite commune de la façon suivante :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Emprise à céder
CI	0103	Lotissement Industriel	13 976 m²	975m²

Lequel, déclarant :

- Être parfaitement informé des trois projets de réaménagement sur sa parcelle.
- Accepte, à titre d'autorisation d'occupation temporaire, de mettre à la disposition anticipée de la Métropole Aix-Marseille-Provence les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements affectant sa propriété, dans l'attente de la régularisation par acte notarié d'une acquisition au prix de 1 € symbolique conformément au plan joint en annexe.

Cette régularisation sera établie sur la base d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral réalisé par un géomètre et fixant les emprises définitives cédées.

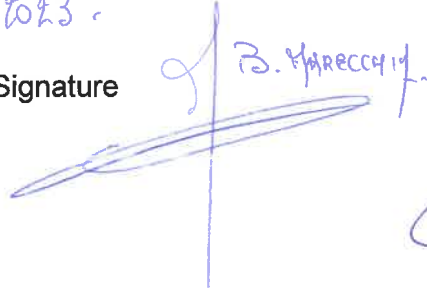
- Sous réserve que la Métropole Aix-Marseille-Provence :
 - Assume seule le coût des travaux et la responsabilité des travaux d'aménagement, de manière à ce que le soussigné ne soit jamais inquiété ou recherché pour quelque raison que ce soit.
 - Réalise les travaux suivants sur ladite parcelle conformément aux emprises définies au plan joint en annexe :
 - Création d'une seconde voie sur les 90 premiers mètres du boulevard de l'Europe,
 - Adaptation de l'anneau du giratoire,
 - Aménagement de cheminements piétons et de bandes cyclables,
 - Aménagement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service avec création d'une station.
 - La réalisation d'une station supplémentaire au droit de la parcelle CI0103,
 - La réalisation d'un mur d'une longueur d'environ 19m sur une hauteur d'environ 1m50 à l'angle de la rue de Rome et du bvd de l'Europe à Vitrolles
 - La réalisation d'une attente pluviale dont le dimensionnement sera confirmé ultérieurement.
 - Puis, ultérieurement, une fois les aménagements réalisés, en assume seule le coût de l'entretien et la responsabilité de ces aménagements, de manière à ce que le soussigné ne soit jamais inquiété ou recherché pour quelque raison que ce soit.

Fait et passé pour servir et valoir ce que de droit,

A 

Le 3.07.2023.

Signature





Nous soussignés **Emmanuel Ogier**, Directeur National Immobilier, et **Guillaume Calcoen**, Co-Gérant de la société LIDL, SNC au capital de 458.000.000 d'euros inscrite au RCS de CRÉTEIL sous le n° SIREN 343 262 622, dont le Siège Social est sis 72-92 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94150), donnons par la présente tous pouvoirs à

Pascal PICAZO, Directeur Régional
Bruno MARECCHIA, Responsable immobilier

Pour intervenir en qualité de **signataire** dans la signature d'une **offre unilatérale de vente et autorisation de prise de possession anticipée de droits et biens immobiliers** consenti(e) par la société Lidl à la **METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**, portant sur les biens sis à **13127 - VITROLLES - 12 Boulevard de l'Europe - CI 103 - 975 m²**.

La vente sera conclue moyennant le prix de **UN EURO (1,00 €)**.

La présente procuration est valable trois mois à compter de ce jour.

Fait à RUNGIS,
Le **28 juin 2023**

Emmanuel Ogier

Guillaume Calcoen

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE DE VITROLLES

PLAN DE DIVISION FONCIERE

Parcelle CI n° 103

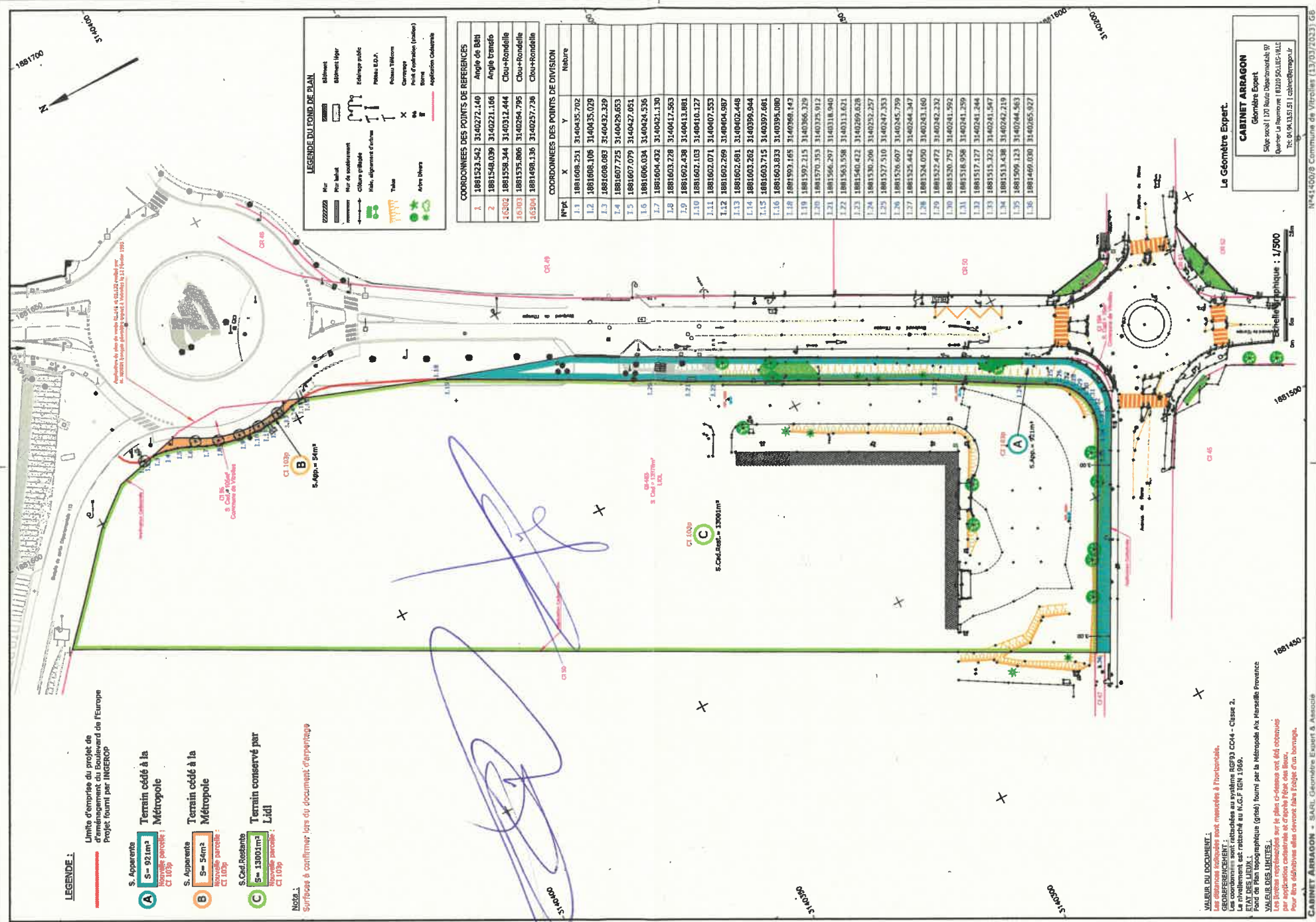
ECHELLE 1/500

PRESTATIONS DE SAISIES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE AUX MARSEILLE PROVENCE

MISE A JOUR SIG- LOT 2



REFERENCES TECHNIQUES	
DOSSIER INFORMATIQUE N° : 22031 / 14008	
DATE : 13/03/2023	
REFERENCES ADMINISTRATIVES	
MARCHE MFPI SIG LOT 2	
N° 22031/000	
REDACTEUR B. GIRAUD	VERIFICATEUR E. ANDRE
APPROBATEUR L. MAGNAN	



VALEUR DU DOCUMENT :
Le présent document est une reproduction des données géométriques et cadastrales existantes.
Le réajustement est restreint au système RGF93 COG - Classe 2.
Le document est restreint au N.G.F. IGN 1969.
Le plan topographique (grisé) fourni par la Métropole Aix-Marseille Provence
Les limites représentées sur le plan ci-dessus ont été obtenues
par application cadastrale et cadastrale des données
Pour les données des données, voir l'acte de bornage.

CABINET ARRAGON
Géomètre Expert
Siège social : 30 rue de la République 13001 Marseille
Quartier La République 13001 Marseille
Tél : 04 91 38 11 11 | cabinet@arragon.fr